



Illkirch-Graffenstaden

Ville d'Illkirch-Graffenstaden
Communiqué de presse

Mardi 8 juin 2021

**Subvention pour les associations et lieux de culte
devant s'équiper de défibrillateurs à Illkirch-Graffenstaden**

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden a décidé de proposer une aide financière de 200 euros pour les associations et lieux de culte illkirchois souhaitant acquérir un défibrillateur pour leurs locaux non communaux. L'objectif de la Municipalité est ainsi de leur apporter un coup de pouce pour s'équiper.

Cette décision fait suite à la réforme d'équipement en défibrillateur des établissements recevant du public (ERP), lancée en 2018 par le Gouvernement et le Ministère de la Santé. Les ERP de catégorie 1 à 3 ont eu l'obligation de s'équiper au 1^{er} janvier 2020. L'obligation concerne les ERP de catégorie 4 (dont la capacité d'accueil ne dépasse pas 300 personnes) depuis le 1^{er} janvier 2021. Ceux de catégorie 5 (établissements dans lesquels l'effectif du public est inférieur aux seuils d'assujettissement) devront être équipés au 1^{er} janvier 2022.

Le label « Ma commune a du cœur »

En 2021, Illkirch-Graffenstaden fait une nouvelle fois partie des 29 communes qui ont obtenu le label d'excellence « 3 cœurs » à l'échelon national.



Pour rappel, ce label valorise l'engagement des collectivités territoriales dans la lutte contre l'arrêt cardiaque et la sensibilisation des populations aux gestes qui sauvent. La Ville est labellisée depuis 2018.

Contact presse :
Stéphanie Allouis
Tél. 03 69 06 15 18,
s.allouis@illkirch.eu